

Vol. 2, No. 1  
Juin 2025

ISSN 2960-2858  
P-ISSN 3006-4414

# LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES  
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



Laboratoire d'Analyse et de Recherche  
sur les Sociétés et civilisations  
(**LARSOC**)

Département d'histoire  
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)  
01 BP V 18 Bouaké 01  
[revuecahiersdelarsoc@gmail.com](mailto:revuecahiersdelarsoc@gmail.com)



**Les Cahiers du LARSOC**, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

**ISSN 2960-2858**

**P-ISSN 3006-4414**

[revuecahiersdelarsoc@gmail.com](mailto:revuecahiersdelarsoc@gmail.com)

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23917>

**SJIF 2025 = 5.168 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025)**



*Périodique : semestriel*

**Vol. 2, No. 1, 2025**

## **COMITÉ ÉDITORIAL**

### **Directeur de publication**

**SANGARÉ Souleymane**

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **Comité de rédaction**

#### **Rédacteur en Chef :**

**KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo**

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Rédacteur en Chef adjoint :**

**TRAORÉ Siaka**

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Secrétaire de la rédaction :**

**YAPI Fulgence Thierry**

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Secrétaire adjoint de la rédaction :**

**YÉO Mitanhatcha**

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Membres du Secrétariat de la rédaction**

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjé

OUATTARA Issouf

#### **Commissaires aux comptes**

**YAO Élisabeth**

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BROU N'Goran Alphonse**

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Trésorière de la rédaction**

**KRÉ Henriette**

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Trésorier adjoint de la rédaction**

**YAO Koffi Léon**

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Web Master**

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**COMITÉ SCIENTIFIQUE**

**ADDO Mahamane Addo**

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

**ALLOU René Kouamé**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**ARCHER Maurice**

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

**ASSANVO Mian K. N. Mathieu**

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**BA Idrissa**

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

**BAMBA Assouman**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BAMBA Mamadou**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BINATE Issouf**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BORE El Hadji Ousmane**

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

**BROU Émile Koffi**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**COULIBALY Daouda**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**DIAKITÉ Moussa**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**DAKITE Samba**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**EICKELS Klaus van**

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

**ÉKANZA Simon Pierre**

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

**GADO Alpha Boureïma**

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

**KIÉNON-KABORÉ T. Hélène**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**KONATÉ Doulaye**

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

**KONE Issiaka**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**KONIN Séverin**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**KOUAKOU Edmond Pierre Yao**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**KOUASSI Kouakou Siméon**

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

**LATTE Egue Jean-Michel**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**MORITIÉ Camara**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**PARÉ Moussa**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**SANGARÉ Souleymane**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**SARR Mahamadou Nissire**

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

**SEYNI Moumouni**

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

**SORO Donissongui**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**TROH Deho Roger**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

## **COMITÉ DE LECTURE**

### **ADDO Mahamane Addo**

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

### **ALLOU René Kouamé**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **ASSANVO Mian K. N. Mathieu**

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **BA Idrissa**

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

**BINATE Issouf**, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **BORE El Hadji Ousmane**

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

### **BROU Émile Koffi**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **COULIBALY Daouda Pondalla**

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **DÉDÉ Jean-Charles**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **DIAKITE Moussa**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **EICKELS Klaus van**

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

### **IBRAH Maman Moutari**

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

### **KIÉNON-KABORÉ T. Hélène**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **KONATE Mahamoudou**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **KONÉ Yacouba**

Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

### **KONIN Séverin**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **KOUASSI Kouakou Siméon**

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

### **KOUAKOU Edmond Pierre Yao**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **KOUAKOU N'Dri Laurent**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

**KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane**

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**NAMOI Célestine**

Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

**NOGBOU M'Domou Éric**

Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**PARÉ Moussa**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**SANGARÉ Souleymane**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**SARR Mahamadou Nissire**

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

## **POLITIQUE ÉDITORIALE**

*Les cahiers du LARSOC* est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

## **PRÉSENTATION DES MANUSCRITS**

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

## **CITATION DES AUTEURS**

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

**DANS LE TEXTE** : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

## **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)**

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la traison et mort de Richart Deux roy Dengeleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

#### **N.B :**

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef  
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo  
*Département d'histoire, Université Alassane Ouattara*

## SOMMAIRE

Koffi Arcel BOUSSOU : <b>La polygamie à Athènes à l'époque classique : pratique interdite</b> .....	14-26
Ouollo Adama TOURÉ : <b>La coopération militaire entre États : l'exemple des cités grecques d'Europe et d'Asie entre le III<sup>e</sup> et le II<sup>e</sup> siècle avant notre ère</b> .....	27-50
Amin Angéline KOUAMÉ, Bi Tra Olivier TRA, Moussa PARÉ : <b>Le portrait des guerriers turcs d'après Jean de Joinville (1248-1250)</b> .....	51-66
Médjo DAHOUE, Yao Adjoumani Victor MANZAN: <b>Le paradoxe des relations entre Saladin et Richard Cœur-de-Lion vu par les chroniqueurs arabes</b> .....	67-82
Adjoua Juliana KOUAKOU : <b>Genèse du féminisme à travers les œuvres artistiques des femmes au Moyen Âge occidentale</b> .....	83-93
Ta Narcisse Tra BI, Nene Landry Tra BI : <b>Les Luenou, origine, migration et formation : XV<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècle</b> .....	94-115
Sonia-Estelle BOUA : <b>L'exil de Soundjata d'après Djibril Tamsir Niane dans <i>soundjata ou l'épopée mandingue</i></b> .....	116-128
Yao Jean Marc KOUAKOU : <b>Contribution à l'étude des conquêtes de Tombouctou et de Djenné par Sonni Ali</b> .....	129-140
Sylla ANZOUMANAN : <b>Diplomatie religieuse d'Askia Mohammed I<sup>er</sup> : du pèlerinage à la conclusion d'un partenariat politique entre le Songhay et les États du monde arabo-musulman</b> .....	141-159
Agossou Arthur VIDO, Kouassi Raguin KOUASSI : <b>La circoncision dans l'histoire des peuples du golfe du Bénin (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)</b> .....	160-178
Maïmouna BAMBA : <b>Les acteurs dans l'organisation et la commercialisation de l'anacarde dans la région du Denguélé (nord-ouest de la Côte d'Ivoire) de 1990 à 2012</b> .....	179-190
Tiégbè TOURÉ : <b>Les Lekra, un peuple tagbana en pays koro du XVI<sup>e</sup> siècle à 2022</b> .....	191-213
Nahoua Karim SILUÉ : <b>Résurgence des coups d'État en Afrique de l'ouest : recul démocratique ou manifestation d'une souveraineté retrouvée ?</b> .....	214-225
BABAROU : <b>La mendicité dans les quartiers populaires de la ville de Maroua (1973-2023)</b> .....	226-244
Solenko GNENDA: <b>La religion dans l'espace politique au Togo : nouvel opium du peuple ?</b> .....	245-259
Dominique BAKOUAN : <b>Gare ferroviaire et développement urbain de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) : des origines à 1960</b> .....	260-282
Hamidou ZAMBILOU, Abdoulaye Mohamed DIALLO, Adama KOMINA, Adama DIABATE : <b>Gouvernance locale et rôle des acteurs : cas de la commune rurale de Kalabancoro</b> .....	283-297

Makoura BAMBA, Gnazebo Hilaire MAZOU, Asseman Médard KOUA : <b>Profils biophysique et sociaux des personnes vivant avec des maladies mentales et l'épilepsie (pvmme) à Brobo (Côte d'Ivoire)</b> .....	298-314
Michel Assoumou NSI : <b>L'Église universelle du royaume de dieu au Gabon (1997-2019) : territorialité et stratégies d'implantation</b> .....	315-329
Djibril BALDE : <b>Artefact comme produit d'une identité reconstruite dans <i>Les désorientés</i> (2012) de Amin Maalouf et <i>La ballade du calame</i> (2015) de Atiq Rahimi</b> .....	330-345
Bi Youan Firmin IRIÉ : <b>Bouaflé et la répression coloniale du 07 janvier 1950</b> .....	346-358
Pénissonguita SORO: <b>Les prétentions califales dans la conquête marocaine de la boucle du Niger (1591-1630)</b> .....	359-370
Roseline Gbocho N'DA : <b>Les pratiques magico-religieuses dans la cybercriminalité en Côte d'Ivoire</b> .....	371-382
Boureima SANA : <b>Éducation et force de l'État : la médiation par la citoyenneté</b> .....	383-394
Youssef DIARRASSOUBA : <b>Staging the Wounded Self: Cinematic Aesthetics and Corporeal Memory in <i>This Mournable Body</i> by Tsitsi Dangarembga</b> .....	395-409
Lucien MANOKOU, Fabrice Nfoule MBA : <b>L'Assemblée nationale et la consolidation/déconstruction de l'État postcolonial au Gabon pendant le monopartisme (1968-1990)</b> .....	410-429
Kan Yannick YEBOUE : <b>Les Baoulé suamenle de Taabo, une société lignagère akan à double filiation et à accentuation patrilineaire</b> .....	430-438
Kouamé Dominique KOUASSI, Atta Kouame Jacob BRINDOUMI, Moro Jean Martial AHORO : <b>L'inertie de l'état ivoirien face à la piraterie maritime (1981-2017)</b> ...	439-462
Wokado Mohamed SAKO : <b>Sassandra dans l'émergence de l'immigration clandestine en Côte d'Ivoire (1947-1980)</b> .....	463-478
Lassina SIMPORÉ, Ibrahima OUIBGA : <b>La guerre chez les <i>Moose</i> de <i>Waogdgo (Ouagadougou)</i> Burkina Faso</b> .....	479-498
Bi Drigoné Gilles Martial TOUBOUI : <b>Théorie critique et rationalisation de la société</b> .....	499-510
Marcel GUIGMA, Mahama OUATTARA : <b>L'idée d'homme nouveau chez Ébénézer Njoh-Mouelle et l'art comme moyen de désaliénation de l'être-africain</b> .....	511-528
Alassane DIABATE, Dally Luc Olivier ZITIEOUROU : <b>Le comité de développement du quartier mairie II d'Adjamé : entre reconnaissance et contestations (1988-2010)</b> .....	529-542
Abou DAPPAH : <b>Des communautés économiques régionales à la Zlecaf : la longue quête de l'intégration par l'Afrique</b> .....	543-561

<b>Yao Lopez DJE : L'économie ivoirienne à l'épreuve des multinationales de 1960 à 2022</b> .....	<b>562-575</b>
<b>Kanga Gerard Brice ESSE : Les effets politiques et économiques de l'organisation de la coupe d'Afrique des nations (CAN) en Côte d'Ivoire en 1984</b> .....	<b>576-594</b>
<b>Moriba DEMBÉLÉ : Une intégration ouest-africaine : la Semaine Tripartite entre Kédougou, Mali et Kéniéba de 1980 à 2024</b> .....	<b>595-619</b>
<b>Yolande THIBAUT-MPOLO, Béatrice Perpétue ONDONGO OKOUA, Eloge Symplice MAHOUNGOU MOUMBOUILLOU, Maurice NGOLOYAKALI : Quel encadrement pédagogique dans la circonscription scolaire de Boundji en république du Congo ?</b> .....	<b>619-640</b>
<b>Demba SIDIBÉ : Samory : décryptage d'une révolution militaire africaine (1879-1892)</b> .....	<b>640-669</b>

# Contribution à l'étude des conquêtes de Tombouctou et de Djenné par Sonni Ali

**Jean Marc KOUAKOU**

Doctorant en histoire médiévale  
Département d'histoire  
Université Alassane Ouattara, Bouaké  
[jmkouakouyao@gmail.com](mailto:jmkouakouyao@gmail.com)

---

## Résumé

Cette étude est une contribution à l'analyse des conquêtes militaires faites par les souverains de l'empire songhay. Cet article expose et analyse deux cas que nous avons considérés : la conquête de Tombouctou et celle de Djenné par Sonni Ali. Il analyse les raisons, le déroulements et l'impact de ces conquêtes. Les sources principales qui ont rendu possible cette étude sont les chroniques de Tombouctou, notamment les *Tarikhs*. Ainsi, les raisons de ces conquêtes résident dans des facteurs aussi bien politiques qu'économiques. Mais la prise de Djenné diffère de celle de Tombouctou en ce sens qu'elle fut plus difficile pour le souverain songhay. Ces conquêtes ont engendré des bouleversements beaucoup plus favorables que défavorables pour le règne de Sonni Ali. C'est surtout dans les domaines politique, économique et social que se perçoit l'impact de ces conquêtes.

**Mots clés :** Sonni Ali, Conquêtes, Souverain, Tombouctou, Djenné

## Abstract

This study is a contribution to the analysis of the military conquests carried out by the rulers of the Songhay Empire. This article presents and analyzes two specific cases we have considered: the conquest of Tombouctou and that of Djenné by Sonni Ali. It examines the motives, the course of events, and the impact of these conquests. The primary sources that made this study possible are the chronicles of Tombouctou, particularly the *Tarikhs*. The reasons for these conquests lie in both political and economic factors. However, the capture of Djenné differs from that of Tombouctou in that it proved more difficult for the Songhay ruler. These conquests brought about changes that were more favorable than unfavorable to the reign of Sonni Ali. The impact of these conquests is especially evident in the political, economic, and social spheres.

**Keywords :** Sonni Ali, Conquests, Ruler, Tombouctou, Djenné

## **Introduction**

Dès son avènement sur les rênes du pouvoir songhay, en 1464, Sonni Ali met en place une politique militaire. Cette politique militaire lui permet non seulement de lever massivement une armée, mais aussi d'entreprendre sans répit des conquêtes de territoires. Les nombreux écrits réalisés sur la question des conquêtes de Sonni Ali décrivent ses nombreuses actions politiques et administratives, économiques, religieuses, et ses nombreux exploits militaires. Les auteurs comme J. Rouch, S. M. Cissoko ou encore A. Konaré Bâ, pour ne citer ceux-là, nous font connaître les motifs, les manifestations et certains impacts des conquêtes entreprises par Sonni Ali. Ces conquêtes militaires étaient liées, pour ainsi nous ranger aux assertions de ces auteurs, à une volonté de Sonni Ali de soumettre et imposer son hégémonie sur les autres peuples. Au nombre des territoires soumis, les plus illustres sont Tombouctou et Djenné.

Ainsi, dans les lignes qui suivent, nous analyserons la conquête de Tombouctou et de Djenné par Sonni Ali. À cet effet, quels sont les motifs de la prise de Tombouctou et Djenné par Sonni Ali ? Comment s'est faite la conquête de ces villes ? Quelles sont les conséquences de ces conquêtes ? L'objectif de notre étude est d'analyser la politique militaire entreprise par Sonni Ali, matérialisée ici par la conquête de Tombouctou et de Djenné.

Dans le but d'apporter des réponses à ces questions, nous avons eu recours aux sources africaines de l'histoire du Songhay, c'est-à-dire le *Tarikh es-soudan* et le *Tarikh el-fettach* (M. Kati ; M. Delafosse, 1964). Pour ce qui est de notre démarche, l'étude est structurée en trois parties : les raisons de la prise de Tombouctou et de Djenné, la manifestation de ces prises, notamment la conquête de Tombouctou et de Djenné, et enfin l'impact de ces conquêtes.

### **1. Les raisons de la conquête de Tombouctou et de Djenné**

De son accession au trône à sa mort, Sonni Ali passa vingt-huit ans en expéditions militaires. Les raisons de la conquête de la ville de Tombouctou et celle de Djenné reposent sur deux fondements qui sont d'ordre politique et économique.

#### **1.1. Les raisons politiques**

Les raisons politiques de la conquête de Tombouctou et de Djenné par Sonni Ali reposent sur son impératif à acquérir de nouveaux territoires, d'agrandir les limites de son territoire, tout en soumettant les autres peuples. Les nombreuses conquêtes territoriales qu'il entreprend tout le long de son règne montrent cette nécessité. Pour parvenir à ses fins, dès son arrivée au pouvoir, il met en place une politique militaire. Cette politique a consisté à lever une

armée considérable, à l'organiser<sup>1</sup> et à mener des activités militaires, notamment des razzias et des conquêtes. Son objectif était, d'abord, de renforcer les forces de défense et de sécurité du Songhay. En effet, chaque fois que le besoin se faisait sentir de lever une armée, car ayant moins de forces pour se défendre des attaques extérieures ou pour mener une campagne militaire, Sonni Ali le faisait (M. Delafosse, 1972 : 86). Par exemple, à Lolo, il lève une armée nombreuse qu'il met sous la direction de ses chefs militaires pour combattre un certain Kankoï (M. Kati, 1964 : 89 – 90). Aussi, Sonni Ali envisageait-il d'étendre considérablement, grâce à son armée, les limites du royaume dont il a hérité. Nous rappelons que la conquête territoriale était le seul moyen de voir un territoire s'étendre sur de grandes distances à cette époque. Ainsi, Sonni Ali abandonna la politique de razzia pour une conquête territoriale.

Fondée au XI<sup>e</sup> siècle par les Touaregs pour leur servir de campement, Tombouctou, située dans la boucle du Niger, se transforme insensiblement en un important entrepôt pour les marchands et les voyageurs venus du Nord et du Sud, au point de supplanter Oualata<sup>2</sup>. L'afflux des marchands et des caravanes à Tombouctou lui permet de jouer le même rôle que Oualata par le passé, et donc d'être une ville cosmopolite. Tombouctou, avec une population estimée à cent mille habitants, dont vingt-cinq mille étudiants repartis entre quelques cent quatre-vingt écoles et médersas (J-C. Dédé, 2010 : 213), était aussi bien célèbre pour ses activités commerciales qu'intellectuelles. De nombreux juristes vinrent s'y installer. La vie intellectuelle se développa, animée par de nombreux élèves et par des professeurs qui entretenaient des relations étroites avec le monde oriental. La qualité des personnes qui fréquentaient la ville montrait son importance et cela ne pouvait pas passer inaperçue aux yeux de Sonni Ali. Mais, le facteur majeur de la conquête de Tombouctou est la fin de la domination Touarègue. Par quoi cette fin est-elle marquée ?

Rappelons, bien avant, que pour sa richesse, Tombouctou passera aux mains du Mali, vers 1337. Le Mali s'empare de la ville, y instaure son autorité. Cela n'empêche tout de même pas la ville de mener bon train sa prospérité (A. Es-Sadi, 1964 : 44). Près d'un siècle après, soit vers 1433 – 1434, conduit par le sultan Akil Ag Melaoul, les Touaregs reprennent le contrôle de la ville et Mohammed Naddi fut nommé Tombouctou koï, chef de la cité. Ce dernier aura tous les pouvoirs, c'est-à-dire administratifs et financiers, entre les mains (A. Es-Sadi, 1964 :

---

<sup>1</sup> Sonni Ali a structuré son armée en lui donnant plusieurs corps (l'infanterie, la cavalerie et la garde royale) ; il lui a également donné un commandement, c'est-à-dire qu'à la tête de chaque corps d'armée, il a nommé un commandant ; aussi, veilla-t-il à ce que son armée soit bien équipée.

<sup>2</sup> Fondée vers 1224 par des habitants du Ghana, la ville de Oualata était située au terminus des pistes sahariennes. Cette position qui faisait d'elle un carrefour fréquenté par de nombreux commerçants permit à Oualata de jouer un rôle économique international.

44), et percevra un tiers des impôts prélevés. Selon le *Tarikh es-Sudan* (1964 : 48), Naddi était un homme entreprenant et intelligent. Il sut, par ses qualités, gouverner efficacement la ville et la préserver l'attaque de Sonni Ali dès son accession au trône, en lui adressant une lettre dans laquelle il lui demandait de ne pas s'en prendre à lui (A. Es-Sadi, 1964 : 105). Sonni Ali reçut d'un bon œil la demande et se lia, certainement, d'amitié avec Naddi ; ce qui explique la non-agression de la ville. La mort de Mohammed Naddi va sonner, cependant, le glas de cet accord et surtout la fin de la domination touarègue.

À la mort du Tombouctou koï, son fils Ammar lui succéda. Selon Konaré-Bâ, Ammar fut choisi par le sultan Akil (A. Konaré-Bâ, 1977 : 78). Aussitôt investi de ces fonctions, Ammar adresse à son tour une lettre à Sonni Ali dans laquelle, contrairement à son père, il affirme sa puissance et lui lance des menaces (A. Es-Sadi, 1964 : 105). Ammar venait de se faire un ennemi et devait se préparer à affronter le prince Ali en cas d'attaque. Par cet acte, il venait également de mettre fin au traité de paix qu'avait convenu son père.

Ammar ne trouva pas non plus les faveurs du sultan Akil. Plusieurs hypothèses peuvent justifier cette disgrâce bien que nos sources sont muettes à ce sujet. Elle est peut-être le fruit de la prétention de Ammar, celle qui l'avait poussé à défier Sonni Ali ; ou bien, elle est du fait que Ammar était trop jeune pour être le gouverneur de la cité, un poste qui lui permettait de percevoir le tiers du prélèvement des impôts ; ou bien, peut-être que n'ayant pas porté son choix sur Ammar, il en était contraint car il ne trouvait personne d'autre pour remplir la fonction ; ou bien, il était mécontent du fait que la succession d'Ammar se soit fait par filiation. Quoi qu'il en soit, Akil et Ammar n'étaient pas en de bons termes. Akil va de ce fait se livrer à d'odieuses exactions et des actes d'une violente tyrannie ; les Touaregs semaient partout la désolation, entraient de force dans les maisons et y violaient les femme (A. Es-Sadi, 1964 : 40). Akil défendit en plus aux habitants de s'acquitter de la redevance habituelle qui était dû à Ammar (A. Es-Sadi, 1964 : 40). Mécontent de ces agissements, le Tombouctou koï décida de se venger en faisant recours à Sonni Ali, lui promettant de lui livrer la ville. Il prit également soin de lui montrer toutes les faiblesses du sultan (A. Es-Sadi, 1964 : 40). Ainsi, il va aider les Songhay à chasser les Touaregs de Tombouctou et à s'en emparer. Pour ce faire, il dépêcha en secret un messenger au Sonni Ali pour l'engager à venir à Tombouctou.

Ayant reçu la preuve de la sincérité de Ammar, notamment une chaussure de celui-ci, Sonni Ali, qui avait épargné la ville sans doute par égard pour Mohammed Naddi, saisit l'occasion et fit la conquête de Tombouctou en 1468 afin d'étendre les limites de son territoire et de son pouvoir jusque dans cette contrée.

Quant à la ville de Djenné, située au cœur du delta intérieur du Niger, bâtie à 130 km au sud-ouest de Mopti, sur les bords du Bani (J.L. L'africain, 1956 : 465), elle fut fondée, à en croire le *Tarikh es-Sudan* (1964 : 23), à l'aube du IXe siècle par des populations mandingues qui professaient encore le paganisme. Mais pour H. Barth, ce fut plutôt vers l'an 1043 (S. Sangaré, 2007 : 275), tandis que M. Delafosse adopte l'année 1250 (S. Sangaré, 2007 : 275). F. Dubois, quant à lui, donne le VIIe siècle comme la date de la fondation de Djenné (1897 : 109).

Par sa situation géographique, Djenné connut un immense développement économique. En effet, Djenné servait non seulement de voie de passage, mais aussi de résidence aux nombreux négociants étrangers venus de l'Afrique du nord et du Proche-Orient qui souhaitaient y séjourner un moment. La ville de Djenné était, de ce fait, un centre cosmopolite tout comme Tombouctou, un foyer remarquable de culture islamique, d'autant plus que ses habitants se convertirent à l'islam vers la fin du VIe siècle de l'Hégire, c'est-à-dire, à la fin du XIIe siècle du calendrier chrétien selon la tradition rapportée par le *Tarikh es-Sudan* (1964 : 23), et cité prospère par la présence et l'influence des marchands Dioula, des Berbères et des Arabes des oasis du Sahel soudanais et aussi de l'Afrique du nord (S. Sangaré, 2007 : 276). Ces négociants, acteurs de la vie économique, pesaient sur la politique de la ville pour défendre et accroître la prospérité de leurs affaires. Sonni Ali, n'étant pas ignorant de l'atout que représentait Djenné, du point de vue stratégique, décide de faire sa conquête. En effet, l'autorité du sultan de Djenné s'étendait depuis les abords méridionaux du lac Debo jusqu'aux abords Nord de la bouche de la Volta occidentale. À l'Est, le district atteignait les environs de Bandiagara. Mais les limites occidentales ne sont pas précisées (A. Es-Sadi, 1964 : 24). Soumettre Djenné, de ce fait, lui permettrait d'avoir le contrôle de toute cette contrée, mais également d'en prendre d'autres.

Par ailleurs, soumettre la ville de Djenné était vraisemblablement un défi pour Sonni Ali. En effet, la ville était réputée pour sa puissance, mais aussi pour le fait qu'elle n'avait jamais été vaincue et soumise par un souverain depuis sa création (A. Es-Sadi, 1964 : 26). Réussir à soumettre Djenné serait pour lui une grande fierté, mais lui donnerait aussi plus de notoriété et de crainte. En dehors de ces faits, des intérêts économiques ont également été facteurs de la politique expansionniste de Sonni Ali.

## **1.2. Les intérêts économiques**

Grâce aux *Tarikhs*, nous savons que les activités économiques ont beaucoup animé les villes du Soudan occidental. L'emplacement des villes de Tombouctou et Djenné a en effet favorisé, et très tôt, la naissance d'échanges économiques. Sonni Ali qui ambitionnait non seulement agrandir les limites de son territoire, mais également faire de son empire un territoire

riche et prospère, résolu donc de prendre Tombouctou et Djenné, des terres comprenant des cours d'eau, de fortes populations ainsi que des potentialités agricoles. Par ailleurs, ces deux villes étaient les principales villes commerciales de la vallée du Niger au XVe siècle. Les populations, surtout les nord-africains, venaient de tous les bords commercer avec les populations locales.

Selon J.-C. Dédé (2010 : 77), Tombouctou a amorcé son développement dans le cadre des échanges économiques, notamment le commerce transsaharien, qu'elle a tissé avec Djenné. Les arabo-berbères commerçaient avec les populations soudanaises vivant sur le fleuve Niger. Ce sont eux qui ont initié et animé les débuts économiques de ces deux villes. Les populations soudanaises bénéficiaient de ce fait d'une longue expérience dans l'activité commerciale transsaharienne, au point d'administrer plus tard l'essentiel du trafic de la région de la vallée du Niger.

Du XIIIe au XIVe siècle, les principaux produits commercés étaient des bijoux et des outils en fer, des tessons de poteries provenant de petits vases, des meules, des perles d'origines romaine ou grecque, de l'or, des produits d'importations comme le cuivre ou le bronze (K. S. McIntosh & R. J., McIntosh, 1981 : 4). Il y avait également des produits alimentaires issus de la chasse et de la pêche, de la cueillette ou du travail agricole. Avec leurs énormes pirogues, les acteurs de la vie économique de Tombouctou et Djenné acheminaient des produits du sud tels que le riz, l'orge, le sorgho, les légumes, le poisson, le coton, de l'ambre gris, des peaux d'oryx et de léopards, des esclaves etc. qu'ils échangeaient contre du lait, de la viande séchée, des articles en cuir, des couteaux, des lances, le sel, des armes, des chevaux, des étoffes, de la verroterie... (S. Sangaré, 2007 : 284).

Ces relations commerciales étroites entre les arabo-berbères et les populations soudanaises ont énormément impacté la physionomie de ces villes. Elles ont en effet favorisé, dès le XIIIe siècle, tout leur processus de transformation (J. C. Dédé, 2010 : 80). Tombouctou et Djenné subiront d'importantes modifications dans leur vie sociodémographique, dans leur architecture générale et dans l'organisation de leur espace. La nouvelle importance qu'avait acquise Tombouctou et Djenné dans le cadre du commerce transsaharien a favorisé un accroissement démographique et un développement urbanistique inédits, avec la construction de palais, de mosquées et d'écoles coraniques car elles étaient islamisées (J. C. Dédé, 2010 : 80).

À la fin du XIVe siècle, Tombouctou devint le principal pôle commercial de la région. Elle fut ainsi le port méridional du Sahara entre le monde méditerranéen et le Soudan occidental.

Djenné profita de cette recrudescence économique, du fait qu'elle pouvait drainer l'or et les esclaves. Elle devint importante aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, se détacha de la tutelle du Mali et devint un État indépendant. L'opulence de ces deux villes ne pouvait laisser Sonni Ali indifférent. Il entreprend donc la conquête de Tombouctou et de Djenné.

## **2. La conquête de Tombouctou et de Djenné**

Sonni Ali mena de nombreuses opérations de conquête entre 1464 et 1492 (M. Kati, 1964 : 85 - 100 ; A. Es-Sadi, 1964 : 103 - 116). A la tête de son armée, il réussit, grâce aux conquêtes militaires, à soumettre un nombre important de ville. La prise de Tombouctou et Djenné fait partie de ses faits d'arme les plus remarquables.

### **2.1. La conquête de Tombouctou**

Tombouctou et sa région sont conquises par les Touaregs, en 1434, au détriment du Mali. Et, c'est également au détriment de ces derniers que Sonni Ali fera sa conquête. C'est en 1468 - 1469 que « la ville de Tombouctou fut saccagée par le chi Ali, qui y entra » (M. Kati, 1964 : 93). Comment cette conquête se réalisa-t-elle ?

Depuis 1434, le chef touareg Akil est le chef suprême de la région de Tombouctou ; Mohammed-Naddi est le maire de la ville pour le compte d'Akil. Quand Sonni Ali prend le pouvoir au Songhay en 1464, le maire de Tombouctou sentant le danger du voisinage d'un tel souverain avide et vorace, prend les devants en lui envoyant une lettre dans laquelle il lui adresse ses vœux et ses salutations. Cette clairvoyance du maire de Tombouctou lui permit sans doute de préserver la ville des attaques de Sonni Ali. Mais à sa mort, son fils aîné, Ammar, est choisi par Akil pour le remplacer. Contrairement à son père, Ammar envoie une lettre à Sonni Ali pour non seulement lui annoncer la mort de son père Mohammed-Naddi et sa propre promotion, mais pour le menacer. Il écrit que son père avait quitté ce monde sans posséder autre chose que deux pièces d'étoffe de lin. Quant à lui, ajoutait-il, il avait de nombreuses forces à sa disposition et tous ceux qui voudraient lui faire obstacle verraient quelles étaient ces forces (A. Es-Sadi, 1964 : 105).

Pour Ammar, la meilleure façon de se défendre était non pas de montrer sa faiblesse comme son père l'avait fait, mais d'affirmer qu'il était aussi puissant que Sonni Ali. Ammar qui décidément était loin d'avoir la sagesse et l'habileté politique de son père s'emporte aussitôt

et décide, en guise de vengeance, de travailler à la perte d'Akil et des Touareg<sup>3</sup>. Il dépêcha en secret, comme nous l'avons souligné plus haut, un messenger au Sonni Ali afin de lui livrer la ville.

Sonni Ali, à la tête de son armée, se lance aussitôt à la conquête de Tombouctou. Lorsqu'il arrive sans rencontrer d'opposition en face de Korioumé, port de Kabara (Kabara qui, lui-même, est le port de Tombouctou), Akil se trouvait en présence de Ammar près de Tombouctou, sur une colline de sable appelée Amadiaga ou Amadia, d'où il pouvait apercevoir l'avant-garde de l'armée songhay. Surpris et n'ayant aucun temps pour mobiliser son armée, Akil prit la fuite pour aller se réfugier à Oualata. Quant à Ammar, il fit parvenir des embarcations à l'armée songhay pour qu'elle puisse traverser le Niger et prendre la ville. C'est ainsi que, sans combattre et sans coup férir, Tombouctou est conquise par Sonni Ali (A. Es-Sadi, 1964 : 41 – 42). La conquête de Djenné sera plus difficile car le souverain de Djenné possédait une solide armée cantonnée en de nombreux avant-postes.

## **2.2. La conquête de Djenné**

Comme la ville de Tombouctou, celle de Djenné avait pris tellement d'importance qu'elle devint la cible des convoitises des autorités songhay. Après donc la chute de Tombouctou, elle devient une proie pour Sonni Ali.

Sonni Ali pénètre sur le territoire de Djenné avec ses soldats en 1473 (A. Konaré-Bâ, 1977 : 83), après avoir achevé leurs préparatifs. Mais l'armée de Sonni Ali rencontre des obstacles, les avant-postes de l'armée de Djenné. Le premier fut le Kouran, vassal ou fonctionnaire au service du roi de Djenné. Il tombe sur l'armée songhay la nuit (M. Kati, 1964 : 97). Le combat qui s'ensuit se fait à coups de flèches et dure de longues heures jusqu'au lever du soleil. Le Kouran, vaincu, s'enfuit avec les survivants de son armée. Sonni Ali reprend la route de Djenné. Mais un deuxième vassal du souverain de Djenné, le Tounkoi, vient se dresser sur son chemin, près de la localité de Kouma. Lorsqu'il arriva ensuite à Kouma, le Tounkoi agit envers lui comme l'avait fait le Kouran et fut également mis en déroute (M. Kati, 1964 : 97). Un dernier vassal, le Soria, tente à son tour d'arrêter l'armée songhay mais en vain. L'armée de Sonni Ali fondit sur lui et lui infligea le même sort qu'aux deux chefs précédents. Puis elle continua sa marche durant la nuit en direction de Djenné (M. Kati, 1964 : 97). Informé de la défaite de tous ses vassaux et sentant désormais son royaume directement menacé, le roi

---

<sup>3</sup> Ammar ne réussit pas non plus à demeurer en faveur auprès du puissant Akil qui ne lui créait que des difficultés par des exactions qu'il faisait commettre sur les habitants de Tombouctou. Au titre de maire, il levait les impôts sur le montant desquels il avait une part. Mais sa part des impôts lui est arrachée par Akil.

de Djenné mobilise ce qui lui reste comme soldats et se porte à la rencontre de l'armée songhay : « le Dienné-koi, à la tête d'une foule de combattants dont le nombre ne saurait être évalué, sortit au-devant de l'ennemi » (M. Kati, 1964 : 96 - 97). La lutte s'engage mais l'armée songhay remporte cette bataille. Puis, elle vient faire le siège de Djenné. L'opération de conquête se déroulait donc bien pour elle. Le siège de la ville dura six mois selon le *Tarikh el fettash*. A la fin, le conseil des notables de Djenné se résigne à livrer la ville. Le roi se rendit et Sonni Ali put prendre possession de Djenné et de toute sa région (A. Es-Sadi, 1964 : 26 ; M. Kati, 1964 : 97) en 1474. C'est ainsi que Sonni Ali se rendit maître de Tombouctou et de Djenné pour des raisons politiques et économiques. Mais, ces conquêtes ne seront pas sans impacts.

### **3. L'impact de la conquête de Tombouctou et de Djenné**

L'impact de la conquête de Tombouctou et de Djenné se perçoit à trois niveaux : politique, économique et social.

#### **3.1. Les conséquences politiques et économiques**

La conquête de Tombouctou et de Djenné a eu des conséquences au niveau politique. En effet, Sonni Ali a pu étendre les limites de son territoire vers le nord et l'ouest de Gao. La prise de ces villes lui offrait des points stratégiques. Villes cosmopolites, elles lui permirent de mener d'autres expéditions territoriales dans l'optique d'agrandir encore plus les limites du Songhay. Ce sont Kabara, situé près de Tombouctou, Dira ou Diré, le petit Haoussa au sud de Tombouctou, et Bara, un pays au bord du lac Debo. Il conquiert également le Bandiagara des Dogon et les falaises du Hombrori.

Tombouctou, qui a toujours joui d'une relative autonomie, d'abord sous les Mandés et ensuite sous les Touaregs, va connaître des crises. En effet, Sonni Ali avait établi un pouvoir absolu. Méconnu des populations de la ville, notamment les lettrés musulmans qui étaient les véritables maîtres de la cité, le caractère du pouvoir de Sonni Ali ne pouvait que les irriter et les rebeller. Autrement dit, Sonni détenait tous les instruments du pouvoir, reléguant ainsi les lettrés musulmans au rang de simples populations. Or ces derniers, avant Sonni Ali, partageaient la gestion de la cité avec le gouverneur. Voyant ainsi leurs privilèges mis en mal, les lettrés musulmans vont se révolter contre l'empereur. Pour contrer cette rébellion, Sonni Ali opta pour la répression en infligeant toutes sortes d'exactions à la communauté musulmane (A. Es-Sadi, 1964 : 82), allant des humiliations aux meurtres, en passant par les emprisonnements et la réduction à l'esclavage. Ceux qui échappaient à ces exactions, étaient ceux que le sonni affectionnait (A. Es-Sadi, 1964 : 93 et 107).

Contrairement à Tombouctou, il n'eut pas de tension à Djenné. Sonni Ali, qui était adepte de la bravoure, fut épris d'admiration pour le jeune sultan de Djenné qui lui avait vaillamment tenu tête après avoir succédé à son père mort pendant le siège de la cité. Sonni Ali fit du jeune sultan son allié et épouse sa mère. Il s'en est suivi sept jours de festivité. Aussi, fit-il au jeune sultan un présent, notamment un cheval et tout son harnachement (A. Es-Sadi, 1964 : 27), comme pour concrétion et sceller cette union.

Selon A. Konaré-Bâ, cette foudroyante rapidité avec laquelle Sonni Ali mena ces conquêtes étonna ses contemporains et en même temps lui valut une grande considération et une grande admiration que les générations actuelles partagent avec ses contemporains (1977 :87).

Au plan économique, Sonni Ali met en place le système de prélèvement d'impôt. Il prélève des impôts sur les charges des caravanes. Il impose le paiement d'impôt et des taxes routiers et fonciers (J. Cuoq, 1975 : 420). Il faisait interrompre la course des caravaniers, fouillait leurs marchandises et prélevait l'impôt (J. Cuoq, 1975 : 255). Ces taxes étaient toutefois exorbitantes (J. M. Kouakou, 2021 : 25 – 26). Pour ce faire, Sonni Ali nomme des officiers chargés de la gestion des territoires conquis. Leur rôle était de réceptionner les taxes. Ce sont entre autres le Dendi farma Afoumba, le Hikoï Bokar, le Tondi Farma Mohammed Sylla, le Kotala Farma Ammar Kondiango, le Faren Ousmane (M. Kati, 1964 : 89).

Sonni Ali s'offrait non seulement le monopôle du commerce transsaharien, Tombouctou et Djenné étant des villes commerciales, mais aussi des terres agricoles cultivables. La fertilité et l'irrigation de ces terres étaient le fait des cours d'eau, le Niger notamment. L'armée songhay, au siège de Djenné, nous en donne une parfaite illustration. En effet, « les troupes (dirigées par Sonni Ali) cultivaient le sol en attendant la baisse des eaux » pour repartir à l'attaque de la ville (A. Es-Sadi, 1964 : 26). La crue des eaux était favorable aux activités économiques, permettant de pratiquer la pêche et surtout l'agriculture, comme nous avons pu le voir avec les soldats de Sonni Ali. Au niveau social, la conquête de ces villes a aussi impacté l'empire.

### **3.2. L'impact social**

Hormis les effets politiques et économiques, la conquête de Tombouctou et Djenné a un impact au niveau social. La prise de Tombouctou engendre un conflit entre le pouvoir et la classe social des lettrés musulmans. La riposte face à la rébellion de ces derniers entrainera la réduction à l'esclavage de beaucoup d'entre eux. J. Cuoq nous fait savoir cela en ces termes : « (...) C'est ainsi qu'il a fait périr un bon nombre de lecteurs du Coran, de juriconsultes, de

femmes, de nourrissons, et tant d'autres... Il s'appropriait leurs biens, réduisait en esclavage leurs femmes, vendait des hommes libres de façon inconvenable » (1975 : 250).

À Djenné, l'union entre Sonni Ali et le sultan de Djenné permettait d'éviter les soulèvements sociaux internes. En effet, cette union va permettre de maintenir l'équilibre du pouvoir central et de prévenir les rivalités internes.

Par ailleurs, la prise de ces villes a également été à la base de la migration des populations d'une zone à une autre. De nombreuses populations fuyaient vers des lieux plus paisibles. Elles fuyaient soit pour éviter la guerre, soit pour éviter ses conséquences, notamment la mort ou la captivité.

## **Conclusion**

Au XVe siècle, plus précisément de 1464 à 1492, Sonni Ali entreprend des conquêtes militaires qui lui permet d'agrandir son empire, le Songhay. Cette politique d'expansion territoriale sera matérialisée par la prise de deux importantes villes opulentes et stratégiques pour leur situation géographique. Ce sont Tombouctou et Djenné.

Les raisons de la conquête de ces villes sont d'ordre politique et économique. Sonni Ali réussit ses desseins, non seulement, d'affirmer son autorité au Soudan occidentale, mais d'agrandir considérablement les limites de son territoire. Il réussit aussi son intention de faire de son territoire un empire riche et prospère. Ces prises impactent tout naturellement la vie politique, économique et sociale de l'empire. Au niveau politique, Sonni Ali réussit à étendre les limites de son territoire et à imposer son hégémonie. Cette hégémonie va toutefois se heurter aux mécontentements des lettrés musulmans. Au niveau économique, la soumission de ces deux villes était capitale pour Sonni Ali, ces villes étant de grands centres économiques et intellectuels. Elles étaient des villes portuaires, opulentes en ressources agricoles, animales et halieutiques. Elles étaient de grands points commerciaux où se rencontraient des marchands de divers horizons. La conquête de ces villes paraissait donc vitale pour Sonni Ali qui avait pour but de faire du petit royaume de Gao une grande puissance politique, économique et militaire. Ainsi, il soumet ces villes et prend le contrôle des voies commerciales, obtient une richesse importante, et gagne des finances grâce aux impôts.

Sonni Ali, à la tête de la hiérarchie de son organisation, se conforme aux structures déjà en place à Tombouctou et Djenné et maintient respectivement les titres de Tombouctou koï et Djenné-koï. Mais, afin d'échapper à des exactions, certaines populations vont migrer dans d'autres contrées paisibles.

## Références Bibliographiques

- CISSOKO Sékéné Mody, 1966, *Histoire de l'Afrique occidentale*, Moyen Age et temps modernes, Paris, Présence Africaine.
- CISSOKO Sékéné Mody, 1975, *Tombouctou et l'empire Songhay*, les nouvelles éditions africaines, Dakar-Abidjan.
- CISSOKO Sékéné Mody, 1991, *L'empire songhay du XIIIe au XVIe siècle in Histoire générale de l'Afrique, T. 4, p. l'Afrique du XIIIe au XVIe siècle*, édition abrégée, Paris, Présence africaine - Edicef - UNESCO, p. 137 – 150.
- CISSOKO Sékéné Mody, 1969, *L'intelligentsia de Tombouctou au XVe et XVIe siècle*, Paris, Présence Africaine, n° 72, p. 48-72.
- CUOQ Joseph, 1975, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIIIe au XVIe siècle (Bilad -al- Sudan)*, Paris, C.N.R.S.
- DEDE Jean Charles, 2010, *Les Kel Tammashaq et la cité de Tombouctou (XIIIe-XVIe siècle)*, Thèse de doctorat unique, Université de Cocody-Abidjan.
- DELAFOSSÉ Maurice, 1972, *Haut-Sénégal-Niger*, T. 2, Histoire, Paris, Maisonneuve et Larose.
- GNAMIEN Kouamé Moïse, 2020, *Contribution à l'étude des finances publiques dans les Etats de l'Afrique occidentale (VIIIe - XVIe siècles)*, Thèse de doctorat, Université Alassane Ouattara – Bouaké.
- HAMA Boubou, 1968, *Histoire des songhay*, Paris, Présence Africaine.
- KABA, 1983, « Le pouvoir politique, l'essor économique et l'inégalité sociale au Songhay (1464-1591) », *BIFAN*, Dakar, n° 1 – 2, p. 1 – 23.
- KATI Mahmoud, 1964, *Tarikh el-Fettach*, trad. Houdas, Oscar et Delafosse, Maurice, Paris, Maisonneuve.
- KODJO Niamkey Georges, 1988, « Contribution à l'étude des armées au Soudan occidental au Moyen Âge », *Annales de l'Université d'Abidjan*, série 1, T. 6, p. 21 – 32 .
- KONARE-BA (Adam), 1977, *Sonni Ali Ber*, Etudes nigériennes, n° 40.
- KOUAKOU Jean Marc, 2021, *Les changements politiques et militaires sous Askia Mohammed 1<sup>er</sup>*, Mémoire de Master II, Université Alassane Ouattara de Bouaké (RCI).
- ROUCH Jean, 1966, *Contribution à l'histoire des Songhay*, Amsterdam, Swets et Zeitlinger, NV
- SADI Abderahman, 1964, *Tarikh es-Soudan*, trad. Houdas, Oscar, Paris, Maisonneuve.
- SANGARE Souleymane, 2007, *Contribution à l'étude des armées au Soudan du VIIIe à la fin du XVIe siècle*, Thèse de doctorat nouveau régime, Université de Cocody-Abidjan (RCI).
- SANGARE Souleymane, 2011, *Contribution à l'étude des politiques de sortie de crise, guerres civile et reconstruction nationale dans l'empire Songhay au XVème siècle*, *Annales de l'Université de Lomé*, T.XXXI-2, p. 31 – 38.
- SANGARE Souleymane, 2012, « Contribution à l'étude des fondements historiques de la contestation des pouvoirs d'Etat en Afrique, le cas de l'empire Songhay aux XVème - XVIème siècle », *Revue Ethiopique*, n°88, p. 135 – 146